

DECISION N° DEC_011_2022

Location d'un logement 26 rue d'Iéna à Sélestat (au Centre de Secours Principal)

Monsieur Sébastien PFISTER, demeurant au camping municipal de Sélestat a fait part de son souhait d'occuper le logement communal, situé 26 rue d'Iéna à Sélestat.

Il s'agit d'un logement situé dans l'enceinte du Centre de Secours Principal, composé de 3 pièces, cuisine, 1 salle de bain, 1 débarras, d'une surface habitable de 84 m² (4ème étage).

Il est proposé de lui attribuer ce logement à compter du 9 décembre 2022 moyennant un loyer fixé à 150 €/mois et une avance sur charges de 50 €/mois. M. Pfister sera exonéré du loyer du mois de décembre en raison de quelques travaux à effectuer, il versera néanmoins l'avance sur charges.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30/07/2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

Décide de louer à Monsieur Sébastien Pfister un logement, sis 26 rue d'Iéna à Sélestat, aux conditions évoquées.

Fixe le prix du loyer à 150 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'avance sur charges à 50 €/mois.

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le



ID : 067-216704627-20221219-DEC_011_2022-AU

Charge Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire,
de signer le contrat de location.

Domaines et Intendance/Fabienne HAEGI

Fait à Sélestat, le 19/12/2022

Le Maire :
Marcel BAUER